

# MAQUETTE

de la Rando à dos de menhir  
"Parlons-en / autisme"  
Monnaie Locale Complémentaire "le Galais"  
du 23 septembre 2018



DÉPARTS DE 09H À 16H  
DU BAR LA SOURCE À MONTENEUF  
(boucles de 6 ou 9 kilomètres)

5€ PAR PERSONNE  
10€ PAR FAMILLE  
GRATUIT -14 ANS

Organisée par  
les associations:

# DÉFINITION DE L'ÉVÉNEMENT

## 1. Objectifs :

- Objectif principal : générer des fonds pour les associations "Parlons-en / autisme" et Monnaie Locale Complémentaire du Pays de Ploërmel "le Galais".
- Objectif secondaire : gagner en image sur le Pays de Guer.

## 2. Objet de l'événement :

Il s'agit d'organiser une marche du dimanche, avec deux boucles différenciées de 5 kilomètres (boucle familles) et 10 kilomètres (boucle marcheurs).

L'inscription à cette marche est payante et les bénéfices seront répartis entre les deux associations organisatrices.

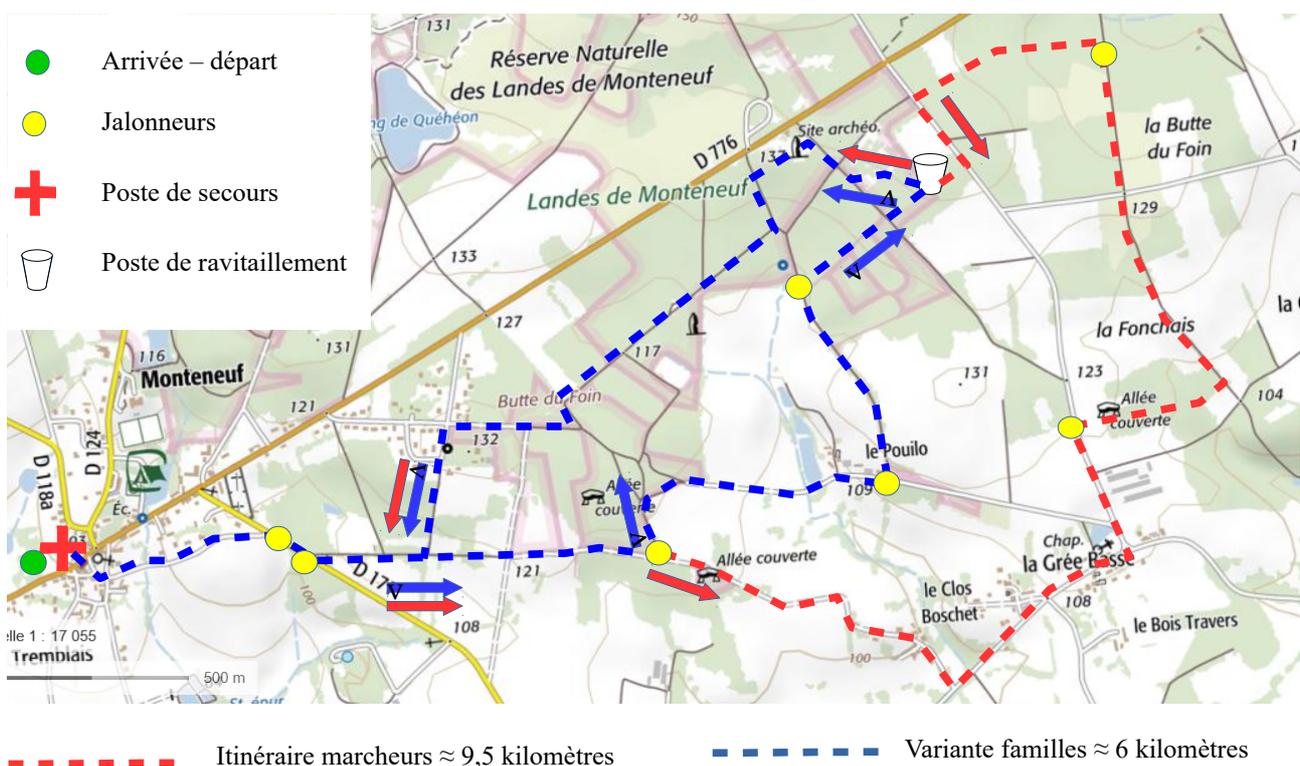
## 3. Date de l'événement :

La date est arrêtée au dimanche 23 septembre.

## 4. Lieu de l'événement :

Le lieu choisi est les Landes de Monteneuf, qui offrent :

- une multitude d'itinéraires de randonnée pédestre ;
- des lieux touristiques emblématiques avec le site des mégalithes de Monteneuf ;
- une sécurité maximum en évitant l'emprunt ou la traversé de tout axe à grande circulation ;
- un bourg avec des facilités logistiques : bar associatif, commerce qui vend tout.

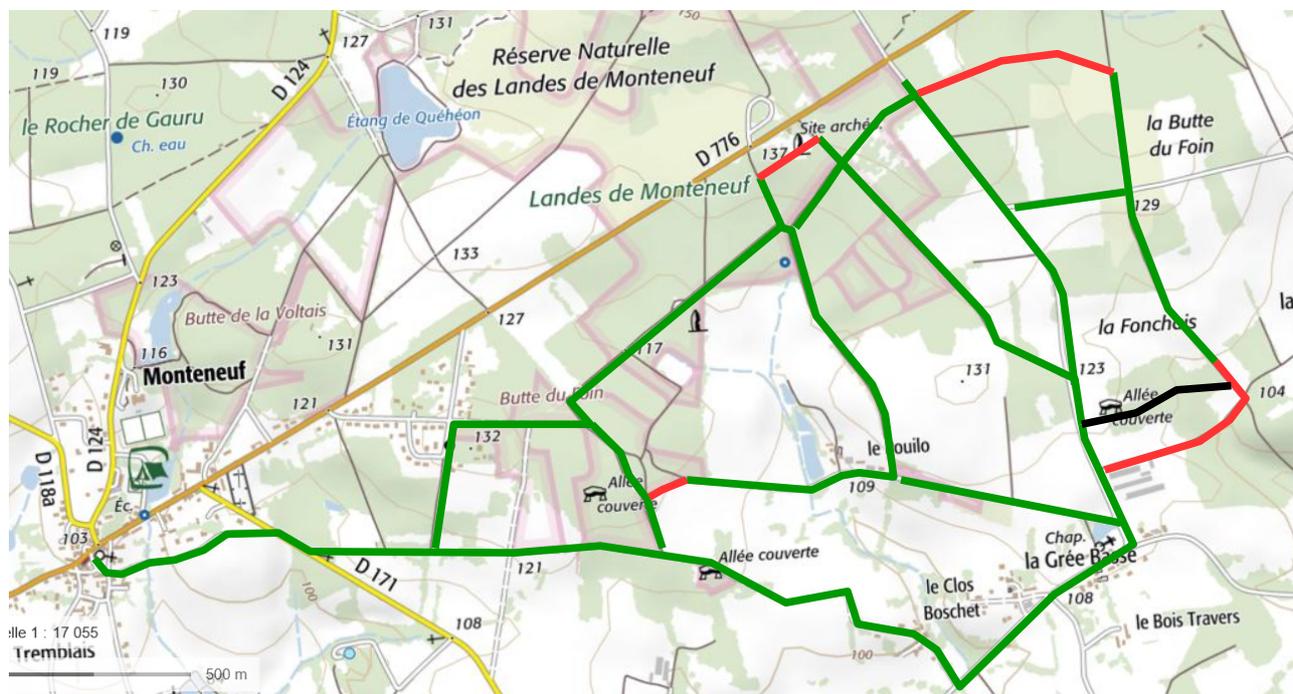


Il sera édité des croquis d'itinéraire en nombre suffisant pour en doter les participants.

Le nombre de jalonneurs indispensable est limité à 7 :

- n° 1 à l'entrée (sens aller) ou à la sortie (sens retour) du CD 171, pour raisons de sécurité ;
- n° 2 à la sortie (sens retour) ou à l'entrée (sens aller) du CD 171, pour raisons de sécurité ;
- n° 3 à la dissociation des itinéraires famille et marcheurs ;
- n° 4 à l'entrée du sentier de l'allée couverte des Bordoués ;
- n° 5 à la Butte du Foin, à l'entrée du sentier ramenant vers les mégalithes ;
- n° 6 à la ferme du Pouillo, à l'entrée du sentier conduisant aux mégalithes ;
- N° 7 à l'entrée du sentier conduisant au stationnement de véhicules.

Les itinéraires ont été reconnus. Il en résulte une accessibilité en véhicule sur 90 % des deux boucles, quasiment 100 % si l'on dispose d'un véhicule tous chemins. En revanche, la couverture téléphonique portable est faible, voire inexistante, sur l'ensemble de la zone.



Itinéraire praticable par des véhicules normaux

Itinéraire praticable par des véhicules tous chemins

Itinéraire praticable uniquement à pied



## 5. Modalités d'exécution :

### 5.1. Organisation générale :

Il n'y aura pas d'heure de départ déterminée, chaque participant pouvant se présenter au départ, individuellement ou en petit groupe, jusqu'à une heure limite de 17h00 pour la boucle famille (5 kilomètres ≈ 1 h de marche) et de 16h00 pour la boucle marcheurs (10 kilomètres ≈ 2 h de marche).

Un atelier départ et arrivée, ainsi que des jalonneurs seront en place sur l'itinéraire de 09h00 à 18h00. Un poste de ravitaillement fonctionnera aux mégalithes de Monteneuf et un poste de secours accolé à l'atelier départ – arrivée au bar "la Source" à Monteneuf. Un réseau de téléphonie portable sera mis en œuvre entre un coordonnateur général d'une part, l'atelier départ - arrivée, les jalonneurs, le poste de ravitaillement et le poste de secours d'autre part.

## 52. Sécurité :

La sécurité sera assurée simultanément :

- par un poste de secours activé au bar "la Source" à Monteneuf, avec véhicule d'intervention et liaison téléphonique portable ;
- par un dispositif de jalonneurs sur le tronçon du CD 171 emprunté par les marcheurs et en évitant la traversée du CD 776 ;
- par un maillage de jalonneurs sur l'ensemble de l'itinéraire des deux boucles, avec réseau de téléphonie portable ;
- par le choix de laisser aux participants la souplesse de marcher isolément, en petits groupes ou en famille, évitant ainsi la constitution de groupes nombreux et vulnérables à d'éventuelles actions malveillantes.

## 53. Personnel :

Les personnels nécessaires à l'armement de cette infrastructure seront fournis simultanément par l'association Monnaie Locale Complémentaire "le Galais" et l'association "Parlons-en / autisme", poste de secours compris, avec la contribution du docteur Martine Brujean. Ils sont évalués à une dizaine de personnes, avec relève, soit une vingtaine au total. Les deux associations parties prenantes s'estiment en mesure d'aligner 10 participants sur la journée, 5 en matinée et 5 en après-midi, soit un mixage de 10 bénévoles par demi-journée. Ce nombre devrait être suffisant.

Les prestataires (commerces alimentaires) du "Galais" du Pays de Guer (l'Abri des Flots, boucherie – charcuterie – traiteur Gicquel, Cavavin) seront associés à l'événement, notamment pour l'armement du poste de ravitaillement. Un comptoir de change et d'adhésion peut également être ouvert à l'occasion de l'événement.

## 6. Concours extérieurs

### 61. Mairie de Monteneuf :

Un arrêté municipal autorisera la randonnée sur le territoire de la commune.

L'utilisation de l'infrastructure du stationnement du site des mégalithes est recherchée pour le fonctionnement du point de ravitaillement.

### 62. Le bar associatif "la Source" :

Le bar associatif "la Source" accueille l'atelier départ- arrivée, ainsi que le poste de secours.

### 63. Centre des Landes :

La barrière interdisant l'accès au site des mégalithes côté route de la Grée Basse sera ouverte pendant la randonnée, pour permettre l'évacuation éventuelle de participants en difficulté par le dispositif de secours.

## 7. Coût de la randonnée pour les participants :

Il a été arrêté à 5 € par personne, 10 € par famille, avec gratuité pour les enfants jusqu'à 14 ans révolus. Le ravitaillement est inclus dans le coût de la randonnée.

## **8. Médiatisation de l'événement :**

Il a été décidé de recourir à la presse :

- télévisuelle : FR 3 Bretagne ;
- radiophonique : Radio Bleu Armorique, Océane FM, Timbre FM, Plum' FM ;
- écrite : Ouest France, les Infos de Ploërmel, le Ploërmelais, le BIEF ;
- numérique : site [www.infocale.fr](http://www.infocale.fr) ;
- municipale : panneaux lumineux de Guer.

Enfin, il a été également décidé de réaliser affiches et affichettes à diffuser dans les commerces de Guer. Le contenu de ces affiches et affichettes a été évoqué : renseignements factuels (quoi, où, quand, comment), logos des deux associations organisatrices.

## **9. Mise en place d'un jeu en parallèle à la randonnée :**

L'idée d'un jeu du type rébus, se déroulant au cours de la randonnée et trouvant sa solution à l'atelier départ – arrivée, a été adoptée.

\* \* \*

\*